

CONFEDERATION



NATIONALE DU TRAVAIL

Syndicat CNT Culture Spectacle RP section Cinémathèque Française

« Si tu ne participes pas à la lutte, tu participes à la défaite »

Communiqué de la section CNT Cinémathèque du 22 octobre 2010.

APPEL A UNE GREVE RECONDUCTIBLE POUR LA DEFENSE DES DROITS SOCIAUX

Face au licenciement abusif de la déléguée syndicale CNT et élue titulaire au comité d'entreprise et face et à la répression antisyndicale, la section CNT Cinémathèque appelle à la mobilisation de tous, **et invite les salariés à se mettre en grève reconductible à partir de vendredi 22 octobre 2010, pour exiger l'abandon du licenciement et par conséquent la réintégration immédiate de Valérie.**

Concernant la situation actuelle de Valérie :

A ce jour, M. Costa Gavras a refusé la demande de rendez-vous formulée par la CNT afin de discuter de la situation.

Le Ministre de la Culture n'a pas accédé non plus à la demande de rendez-vous formulée par la CNT et nous a indiqué par lettre que **"la Cinémathèque était une association à loi 1901 et non une institution sous tutelle du Ministère de la Culture"**... Première nouvelle ! (nous tenons cette lettre à votre disposition).

Malgré les demandes répétées du CHSCT, du Cabinet SocialConseil et de Valérie, l'enquête menée par la direction reste toujours classée "confidentiel". Il est donc toujours impossible de connaître le contenu de ce dossier et par là même d'avoir accès aux éléments attestant des faits reprochés à Valérie.

Valérie a fait une demande de recours hiérarchique (Recours formé devant le ministre du travail).

Elle a donc rendez-vous mardi 26 octobre avec le directeur adjoint de la Direction départementale du travail qui a à charge l'instruction du recours.

Son préavis prend fin le 3 novembre 2010

Nous informons les salariés actuellement en grève contre la nouvelle réforme des retraites qu'ils peuvent, en même temps, se déclarer en grève pour la réintégration immédiate de Valérie.

Une caisse de solidarité sera mise en place à laquelle s'ajoutera celle de la grève de 2006 qui au final n'avait pas été utilisée

Nous appelons également les salariés de la cinémathèque à se joindre au rassemblement de protestation sur le parvis de la cinémathèque (devant l'accueil public) :

VENDREDI 22 OCTOBRE 2010 à partir de 18h00

Au-delà du cas de Valérie qui est symptomatique de la politique managériale de la Cinémathèque Française génératrice de stress et de souffrance au travail, c'est nous tous qui à court ou moyen terme sommes concernés !

Accepter un licenciement sur des accusations dont les soit disantes preuves sont classées « CONFIDENTIEL » donc inaccessibles, nous met tous en danger.